

AVIS DE COURSE

TOUR DE CALLOT

CENTRE NAUTIQUE DE CARANTEC
Grade 5 C
17 et 18 aout 2024



PREAMBULE

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales
- 1.3 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 12 H le 17 aout au CN CARANTEC
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le site du CNC
- 3.2 A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les Cormoran, Dériveurs, Catamaran, voiliers habitables et planches à voile Windsurfer.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - a. Pour chaque concurrent majeur une Licence Club FFVoile ou une Licence temporaire
 - b. Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valideou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage .
- 4.3 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le site du Centre Nautique de Carantec
- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
Toutes	10€ / jour

6 PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
17 aout	13h30	15h30

6.2 Jours de course :

17 et 18 aout

Signal d'attention à 16h30 au Figuier face au port de Carantec

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 18h.

7 LE PARCOURS

Le parcours consiste en deux tours de l'île Callot à effectuer dans le sens choisi par le concurrent. Seule obligation, passer au sud de la bouée mouillée au sud de Callot, à proximité de la passe aux Moutons

8 CLASSEMENT

Le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

10 PROTECTION DES DONNÉES

10.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

10.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

11 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

12 PRIX

Des prix seront distribués aux vainqueurs de chaque série

13 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter *le CN Carantec au 06 64 97 93 76*